

## **Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles**

**Beijing, 20 – 26 juin 2012**

DECLARATION COMMUNE REAFFIRMANT L'IMPORTANCE ATTACHEE PAR LES  
ÉTATS MEMBRES A L'ACCORD SUR LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE (ACCORD SUR LES ADPIC)  
ANNEXE DU DOCUMENT AVP/DC/3

*proposition présentée par le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, le Mexique, le Nigéria,  
la Turquie et l'Union européenne et ses États membres*

Proposition présentée conformément au document WO/GA/40/11 relative à une déclaration commune réaffirmant l'importance attachée par les États membres à l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

“Les parties contractantes rappellent l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, notamment ses dispositions relatives aux objectifs, à la politique en matière de concurrence et aux moyens de faire respecter les droits.”

[Fin du document]